



ARRETE MUNICIPAL N°38C
Du 12/12/2024

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU REGLEMENT.

République Française

Descente du Père Noël et feu d'artifice

DEPARTEMENT DU NORD

Le mardi 17 décembre 2024.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

COMMUNE DE VICQ

Nous, Maire de la Commune de VICQ,
Vu le Code des Communes,
Vu le Code de la route,
Vu la disposition de la loi 82 623 du 23 juillet 1982 relative aux droits et
libertés des collectivités locales.

ARRETONS

Article 1 : Le mardi 17 décembre 2024 aura lieu la visite du Père Noël ainsi qu'un spectacle pyrotechnique Place du cimetière.

Article 2 : Monsieur Le Maire de la Commune de VICQ autorise la société PYROLIGHT à organiser la visite du Père du Noël et le spectacle pyrotechnique Place du cimetière.

Article 3 : La circulation et le stationnement seront interdits toute la journée Place du cimetière.

Article 4 : Durant cette interruption, qui sera portée à la connaissance des usagers, des panneaux indiquant la restriction de circulation et de stationnement conformément aux prescriptions de l'instruction interministérielle du 15 juillet 1974 seront mis en place, sous la responsabilité des services municipaux.

Article 5 : Les dispositions édictées au présent arrêté entreront en vigueur dès la pose de la signalisation.
Dès lors, tout contrevenant sera poursuivi conformément aux lois et réglementation en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
Monsieur le responsable de la subdivision départementale de VALENCIENNES,
Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de VALENCIENNES
Monsieur le Chef de lutte contre l'incendie.

Monsieur le Maire :

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

-Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa présente publication.



Commune membre



Mairie de Vicq

Département du nord • Arrondissement de Valenciennes

97, rue de Fresnes - 59970 Vicq
Tél. 03 27 27 32 29 - Fax 03 27 27 37 33



ARRETE MUNICIPAL N°38C
Du 12/12/2024

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU REGLEMENT.

République Française

Descente du Père Noël et feu d'artifice

DEPARTEMENT DU NORD

Le mardi 17 décembre 2024.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

COMMUNE DE VICQ

Nous, Maire de la Commune de VICQ,
Vu le Code des Communes,
Vu le Code de la route,
Vu la disposition de la loi 82 623 du 23 juillet 1982 relative aux droits et
libertés des collectivités locales.

ARRETONS

Article 1 : Le mardi 17 décembre 2024 aura lieu la visite du Père Noël ainsi qu'un spectacle pyrotechnique Place du cimetière.

Article 2 : Monsieur Le Maire de la Commune de VICQ autorise la société PYROLIGHT à organiser la visite du Père du Noël et le spectacle pyrotechnique Place du cimetière.

Article 3 : La circulation et le stationnement seront interdits toute la journée Place du cimetière.

Article 4 : Durant cette interruption, qui sera portée à la connaissance des usagers, des panneaux indiquant la restriction de circulation et de stationnement conformément aux prescriptions de l'instruction interministérielle du 15 juillet 1974 seront mis en place, sous la responsabilité des services municipaux.

Article 5 : Les dispositions édictées au présent arrêté entreront en vigueur dès la pose de la signalisation.
Dès lors, tout contrevenant sera poursuivi conformément aux lois et réglementation en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
Monsieur le responsable de la subdivision départementale de VALENCIENNES,
Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de VALENCIENNES
Monsieur le Chef de lutte contre l'incendie.

Monsieur le Maire :

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

-Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa présente publication.



Commune membre



Mairie de Vicq

Département du nord • Arrondissement de Valenciennes

97, rue de Fresnes - 59970 Vicq
Tél. 03 27 27 32 29 - Fax 03 27 27 37 33